

**Production et exportation de farine de blé.** La production de farine de blé au cours de la campagne agricole 1972-73 s'est élevée à 38.0 millions de cwt, et 86.4 millions de boisseaux de blé ont été moulus pour faire de la farine; ces deux chiffres sont inférieurs aux totaux correspondants de 1971-72. Sur la quantité de blé moulu en farine, environ 70.0 millions de boisseaux étaient du blé de printemps de l'Ouest canadien (autre que du blé dur) et le reste était constitué de 7.4 millions de boisseaux de blé d'hiver de l'Ontario, 5.7 millions de boisseaux de blé dur et de 3.2 millions de boisseaux d'autres variétés. Le taux d'utilisation de la capacité des minoteries, fondé sur un potentiel journalier d'environ 166,000 cwt, a été, en moyenne, de 76.0% en 1972-73 contre 75.9% l'année précédente. Les chiffres pour les campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1970-73, compte tenu des exportations de farine de blé, sont présentés au tableau 11.39.

### 11.7.2 Commercialisation du bétail

Le nombre de gros bovins et de veaux vendus par les parcs à bestiaux et expédiés directement aux salaisons s'est établi à 3.0 millions en 1973, soit 6.6% de moins qu'en 1972 (3.2 millions). Toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ont enregistré des diminutions.

Les ventes de porc se sont élevées à 9.0 millions en 1973, soit une régression de 3.4% par rapport à 1972 (9.4 millions). Des baisses sont survenues dans toutes les provinces, sauf au Manitoba, au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le nombre de moutons et d'agneaux vendus en 1973 s'est établi à 258,785 comparativement à 243,691 en 1972. Les augmentations enregistrées en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse ont plus que compensé les diminutions survenues dans les autres provinces.

## 11.8 Aide et réglementation par l'État

### 11.8.1 Rôle de l'État dans l'industrie des grains

L'intérêt et l'engagement de l'État dans l'industrie des grains datent d'avant la Confédération et se reflètent dans une série de politiques concernant l'utilisation des terres et la colonisation, les transports, les éleveurs à grains, l'entreposage, la manutention et l'expédition, les méthodes et moyens de commercialisation, la sécurité du revenu ainsi que les multiples ramifications de la concurrence internationale et la recherche d'une collaboration internationale en ce qui touche la vente des grains. Les organes actuellement chargés de concrétiser le rôle de l'État sont le ministère de l'Agriculture du Canada, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et deux organismes semi-autonomes comptables au Parlement par l'intermédiaire de ministres de la Couronne: la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est le principal responsable de la politique des grains du gouvernement fédéral, et actuellement c'est le ministre de la Justice.

Trois autres organismes agricoles participent également à part entière au fonctionnement de l'industrie canadienne des grains: l'Institut canadien des grains, le Conseil canadien des grains et le Groupe spécial de consultation sur les grains (Comité des grains). L'Institut canadien des grains contribue au maintien et à l'expansion des marchés pour les grains et oléagineux canadiens et leurs sous-produits, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Conseil canadien des grains sert de cadre à la coordination, à la consultation et à la réalisation d'un consensus concernant les propositions soumises par l'industrie à l'État. Le Groupe spécial de consultation sur les grains (Comité des grains) s'occupe de la coordination, de la révision et de la recommandation de politiques fédérales au sujet des grains.

#### 11.8.1.1 Comité des grains

En 1970, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a constitué un comité spécial de consultation sur les grains (connu sous le nom de Comité des grains) composé d'experts-conseil provenant du ministère de l'Agriculture du Canada, du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Commission canadienne des transports et des sociétés ferroviaires. Sous la direction du ministre, le Comité des grains étudie les problèmes de